



DES CANETTES CONSIGNÉES POUR DES CANETTES RECYCLÉES

#OUILACONSIGNE

LA CONSIGNE : SEUL MOYEN DE RECYCLER 9 CANETTES SUR 10 EN 2029

Face à l'urgence des enjeux et des objectifs environnementaux, les acteurs de la filière de la canette en France se mobilisent collectivement pour augmenter le recyclage de l'aluminium et diminuer l'empreinte carbone du secteur. Ils sont unanimes sur l'impérieuse nécessité d'adopter la consigne pour recyclage en France à l'instar de nombreux autres pays (13 pays européens, 20 à horizon 2025). Désormais, le déploiement de la consigne pour les emballages boissons notamment nomades, en support d'un renforcement du tri au foyer, est le seul moyen déjà éprouvé de collecter efficacement les canettes et d'atteindre un taux de recyclage supérieur à 90 %. Il est impératif de passer à l'action rapidement afin de tendre vers une économie toujours plus circulaire, préservant nos ressources, et où la filière canette, de par ses nombreux atouts souvent méconnus, a pleinement son rôle à jouer.

OUI À UN EMBALLAGE RECYCLABLE EN BOUCLE

La canette est un emballage boisson de plus en plus plébiscité par les consommateurs mais dont les nombreux atouts en termes de recyclabilité et d'efficacité environnementale sont sous-estimés. Elle préserve évidemment son produit de la meilleure des façons en étant incassable et opaque, elle est aussi empilable sans perte d'espace pour optimiser son transport et elle ne comporte ni bouchon, ni étiquette. Surtout, elle est composée entièrement d'aluminium, matériau permanent : elle est ainsi

continuellement et entièrement recyclable sans perte de ses caractéristiques et propriétés originelles. En témoignage le fait que les $\frac{3}{4}$ de l'aluminium produit depuis son invention en 1880 sont toujours en circulation et utilisés aujourd'hui¹. Son recyclage est simple et ultra efficace (refonte) : chaque tonne d'aluminium recyclée permet d'économiser jusqu'à 95 % de l'énergie utilisée pour produire la même quantité d'aluminium primaire².

¹ Cycle de vie et recyclage - Aluminium France

² Méthode de normalisation et données Empreintes environnementales, rapport sur le profil environnemental de l'EAA, avril 2013.



OUI À UNE COLLECTE POUR RECYCLAGE PERFORMANTE

L'économie circulaire est ancrée dans l'ADN du secteur de la boîte boisson, qui s'est fixé pour objectif d'en collecter un maximum pour recyclage, que ce soit à domicile ou hors domicile notamment au travers de programmes mondiaux devenus leaders en la matière : « Chaque Canette Compte » qui depuis 15 ans active le déploiement de collectes et de gestions du tri au delà du domicile ou encore le « Projet Métal » qui vise à améliorer la captation des petits emballages en aluminium dans les centres de tri. Des initiatives de terrain qui minimisent l'enfouissement et l'incinération.

Aujourd'hui, un emballage disposant d'autant d'atouts d'efficacité et de recyclabilité doit être davantage trié et collecté, bien au-delà des 5 à 6 canettes sur 10 actuellement recyclées en France. Moins de 20 % des canettes seraient triées à domicile dans les bacs jaunes et la plupart des canettes recyclées en France sont en réalité « sauvées » à l'incinération grâce à leur caractère permanent permettant de toujours récupérer l'aluminium mais dans un système nettement moins performant qu'une refonte pure. Seule la consigne permettra de donner un véritable coup d'accélérateur au taux de captation pour dépasser 9 canettes recyclées sur 10 d'ici 2029, objectif que la filière veut atteindre, et éviter ainsi que les canettes soient délaissées dans les poubelles à ordures ménagères ou pire dans la nature. La revue de la littérature internationale³ démontre à ce titre clairement le lien entre mise en place d'une consigne sur les emballages de boissons et réduction des déchets sauvages (de plus de 80 %).

Les récentes études ADEME affichent clairement que dans le cas de la trajectoire la plus ambitieuse de la collecte sélective actuelle, et ce malgré l'activation au plus fort des leviers d'améliorations envisagés (sans consigne), le taux de recyclage des canettes ne dépasserait pas 71 %. Un résultat difficilement

acceptable alors que la quasi-totalité des pays mettant en place la consigne atteignent 90 % à 98 % de taux de recyclage sur cet emballage⁴.

OUI AUX NOUVELLES HABITUDES DE TRI À LA SOURCE

Les Français sont très majoritairement favorables à la mise en place d'un système de consigne (86 %) pour développer la collecte et le recyclage des emballages boisson. En cas d'entrée en vigueur, plus de 9 sur 10 (93 %) se disent prêts à changer leurs habitudes pour adopter ce nouveau schéma de collecte séparée pour les canettes. Le montant de la consigne sera déterminant dans sa bonne application, il s'agit en effet du principal frein cité par les réticents, à égalité avec le stockage des emballages en attente d'être rapportés en point de déconsignation (60 %).

Source : Baromètre GIE La Boîte Boisson / CSA – octobre 2022

D'aucuns disent que les consommateurs français se prononcent sans avoir connaissance de ce qu'implique la consigne, mais c'est aujourd'hui de nombreuses études d'envergures, rappelant clairement ce qu'implique ce système et ses barrières, qui ont été effectuées sur le sujet ; Les sondages réalisés par l'Ademe, le Conseil national de l'économie circulaire, Boissons Rafraîchissantes de France ou encore Reloop, en témoignent : Le principe d'une consigne mixte, quel qu'en soit la finalité (pour réemploi et recyclage) est d'ores et déjà accepté et plébiscité par nos concitoyens.

À l'inverse, prétendre que la mise en place d'un système de consigne en parallèle du bac jaune nuirait à ce dernier n'est pas clairement établi ni attesté ailleurs. Au contraire, de nombreux citoyens doutent aujourd'hui de la réalité du recyclage sur le territoire. Il ne faut pas minimiser l'effet d'entraînement positif que pourrait avoir la mise en place de ce système et sa participation à la reprise de confiance envers le tri et le recyclage en général en France.

³ Microsoft Word - DRS Factsheet-Litter (long)-5FEB2021.docx (reloopplatform.org)

⁴ Benchmark européen des dispositifs de consigne pour réemploi et/ou recyclage des emballages - La librairie ADEME

OUI À 5 MESURES POUR UNE CONSIGNE EFFICACE

Les professionnels du secteur de la canette proposent cinq mesures ambitieuses pour assurer l'efficacité de la consigne en France en appui du bac jaune, et ainsi permettre à la canette d'exprimer toute sa circularité. Voici leurs propositions :

1 IMPOSER UN TAUX DE 90 % DE COLLECTE SÉPARÉE POUR CHAQUE EMBALLAGE BOISSON :

Un maximum d'emballages de boisson devrait être intégré dans le schéma de consigne, à défaut, un objectif individuel de 90 % de taux de collecte séparé devra être fixé et vérifié pour les emballages exclus du système afin qu'ils contribuent également à une plus grande circularité des emballages boissons en France.

2 VALORISER LES FILIÈRES LES PLUS EFFICACES :

Les professionnels préconisent l'interdiction des financements croisés entre matériaux et dispositifs afin d'encourager les filières les plus efficaces dans le processus de consigne et recyclage.

3 DÉTERMINER DES MONTANTS DE CONSIGNE JUSTES ET ADAPTABLES :

Il est indispensable de fixer des montants de consigne que les consommateurs estiment justes, tenant compte de critères tels que le pouvoir d'achat et l'incitation au retour des emballages, tout en évitant la fraude. Afin de garantir l'atteinte des objectifs, l'organisme en charge doit être libre de fixer le montant de la consigne, variable selon les performances atteintes et selon les formats (montant de consigne plus faible

pour les petits formats, moins chers à l'achat pour le consommateur qui souhaite contrôler sa consommation tout en limitant le gaspillage alimentaire).

4 CRÉER UN MAILLAGE DENSE DES POINTS DE RETOUR :

Créer un maillage dense des points de retour : les points de retour devront être à la fois manuels, pour assurer une présence du dispositif dans tous les types points de ventes y compris les plus petits, et automatisés via une flotte conséquente d'automates dans les grandes surfaces à forte affluence. Chaque point de retour doit récupérer tous les types d'emballages consignés et rembourser la consigne dans son intégralité.

5 MAINTENIR L'ALUMINIUM DANS UNE BOUCLE FERMÉE :

La revente de l'aluminium collecté par l'organisme en charge de la consigne devra être effectuée dans des conditions équitables, transparentes et accessibles à l'ensemble des opérateurs du marché. L'objectif est de maintenir l'aluminium dans une boucle fermée pour optimiser à son maximum le « canette à canette » (contenu en recyclé) et ainsi faire pleinement usage des nombreuses qualités environnementales de la canette citées plus haut.

CONSIGNE DES CANETTES :

LES CONSOMMATEURS ET LES PROFESSIONNELS SONT PRÊTS À PASSER À L'ACTION : PLACE AUX DÉCISIONS POLITIQUES !

LA CANETTE EN CHIFFRES

La France produit près de 6 milliards de canettes prêtes à remplir chaque année pour la France et l'Europe. Dans le pays, la filière des canettes représente 4 000 emplois directs et indirects, répartis partout sur le territoire au sein de 28 sites de fabrication et centres de Recherche et Développement. La canette connaît un succès grandissant auprès des consommateurs. En magasin, elle gagne du terrain sur les autres emballages boisson. Elle représente 1 emballage boisson vendu sur 4 en rayons⁵.

⁵ Source : La Boîte Boisson / Circana (Hypers, supermarchés, hard discount, magasins de proximité et e-commerce)